

Arrêté préfectoral modificatif de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Marque et de la Deûle

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 02 décembre 2005 définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin versant de la Marque et de la Deûle et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 28 juin 2006 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2013, modifié le 21 octobre 2014, fixant la composition de la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2019 portant renouvellement du mandat de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les courriers ou délibérations des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics suite aux élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer par intérim et du secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau est modifié en ce qui concerne les représentants au titre des collectivités territoriales, conseil régional et conseil(s) départemental(aux), sur proposition de ces dernières.

Article 2 – Le reste de l'arrêté n'est pas modifié.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, 59014 Lille cedex. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 – Le directeur départemental des territoires et de la mer par intérim, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2022**

Pour le préfet du Nord et par
délégation,

La secrétaire générale adjointe de la
préfecture du Nord


Amélie Puccinelli

MODIFICATIF

à l'annexe de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Marque et de la Deûle

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Entités	Nombre de représentants	Membres
conseil régional des Hauts-de-France	1	Madame Véronique TEINTENIER
conseil départemental du Nord	1	Madame Marie CHAMPAULT
conseil départemental du Pas-de-Calais	1	Monsieur Daniel KRUSZKA
Métropole Européenne de Lille	4	Monsieur Alain BLONDEAU Monsieur André Luc DUBOIS Monsieur Julien PILETTE Monsieur Hlazi BELABBES
communauté d'agglomération d'Héhin-Carvin	3	Monsieur Jean-Marie MONCHY Monsieur François THERET Monsieur Olivier BAEY
communauté d'agglomération de Lens-Liévin	3	Monsieur Pierre SENECHAL Monsieur Bruno TRONI Madame Corinne TATE
association des communes minières	1	Monsieur Christophe CHARLES
association départementale des maires du Nord	9	Madame Anne DASSONVILLE, adjointe au maire de Hem Monsieur Pierre BEHARELLE, maire d'Haubourdin Monsieur Alexandre GARCIN, adjoint au maire de Roubaix Monsieur Matthieu CORBILLON, maire de Sainghin-en-Weppes Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, maire de Flers-en-Escrebieux Monsieur Christophe GRAS, adjoint au maire d'Annoeullin Monsieur Alain BOS, maire de Wahagnies Monsieur Michel DESMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt Monsieur Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle
association départementale des maires du Pas-de-Calais	5	Monsieur Frédéric HUMEZ, maire de Quiéry-la-Motte Monsieur Philippe CANLÈRE, Maire de Farbus Monsieur Steve BOSSART, maire de Billy-Berclau Monsieur Jean-François CARON, maire de Loos-en-Gohelle Monsieur Philippe KEMEL, maire de Carvin
Total	28	membres

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Entités	Nombre de représentants	Membres
chambre d'agriculture de la région des Hauts-de-France	2	Le président ou son représentant un élu de l'assemblée générale
chambre régionale de commerce et d'industrie des Hauts-de-France	2	Le président ou son représentant Un élu de l'assemblée générale
syndicats départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas-de-Calais	1	Le président ou son représentant
fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1	Le président ou son représentant
associations « UFC Que Choisir » et « l'union régionale consommation logement et cadre de vie du Nord - Pas-de-Calais »	1	Le président ou son représentant
associations « Nord nature environnement » et « environnement développement alternatif »	2	Le président ou son représentant (Nord nature environnement) le président ou son représentant (environnement développement alternatif)
comité régional du tourisme du Nord - Pas-de-Calais	1	Le président ou son représentant
comité régional Nord / Pas-de-Calais de la fédération française de canoë-kayak	1	Le président ou son représentant
conservatoire des espaces naturels	1	Le président ou son représentant
groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais	1	Le président ou son représentant
port de Lille	1	Le président ou son représentant
Total	14	membres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Entités	Nombre de représentants	Membres
préfet du Nord, préfet coordinateur de bassin	1	Le préfet du Nord ou son représentant
préfet du Pas-de-Calais	1	Le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France	1	Le directeur régional ou son représentant
direction départementale des territoires et de la mer du Nord	1	Le directeur départemental ou son représentant
direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais	1	Le directeur départemental ou son représentant

Entités	Nombre de représentants	Membres
agence de l'eau Artois-Picardie	1	Le directeur général ou son représentant
agence régionale de la santé	1	Le directeur général ou son représentant
office français pour la biodiversité	2	Le directeur régional ou son représentant
voies navigables de France	1	Le directeur territorial ou son représentant
bureau de recherches géologiques et minières	1	Le directeur régional ou son représentant
Total	11	membres

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 31 JAN. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe


Amélie PUCCINELLI

